



Divorce - Question financière

Par **lapatrage**, le **17/09/2009** à **17:18**

Bonjour,

Je suis actuellement en instance de divorce (audience de conciliation le 3 septembre dernier). J'attends le jugement qui m'apprendra le montant des pensions alimentaires. Je suis marié sous le régime de la communauté sans contrat. J'ai découvert récemment que mon épouse avait ouvert, à mon insu, un compte bancaire à son seul nom dans lequel elle verse de l'argent (beaucoup de retraits d'espèces constatés sur notre compte commun). Pour moi, il s'agit donc d'un détournement de l'argent communautaire. Que puis-je faire ? Quel recours ai-je ? Dois-je déposer plainte ? Faire appel à un expert ? A quel prix ?

Merci de vos réponses.

Par **Laure11**, le **17/09/2009** à **19:35**

Bonjour,

Retirez votre nom du compte commun, ouvrez un autre compte. N'oubliez pas de donner le n° de ce nouveau compte à votre employeur.

Faites des copies des relevés où apparaissent les retraits effectués par votre épouse et que vous présenterez au JAF.

Cordialement.

Par **lapatrage**, le **18/09/2009** à **10:51**

Merci beaucoup et bonne journée

Par **JURISNOTAIRE**, le **06/12/2009** à **17:40**

Bonjour, Lapatrage.

Je vous invite également à regarder, dans les dossiers que j'ai traités : "Refus de prendre

plainte ou main courante".

Votre bien dévoué.